



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDP



Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FSSSCT) des DDI du 27 juin 2023 : le plan santé au travail dans la fonction publique doit être une priorité !

La nouvelle présidence de la FSSSCT est assurée par Mme Mézin, DRH du MIOM et non plus par le SG du MIOM.

Dans sa déclaration liminaire, l'UNSA Fonction Publique a :

- rappelé son opposition à la disparition des CHSCT ;
 - souligné le climat anxiogène et l'épuisement professionnel des agents en DDI en raison d'une perte du sens des missions, des réorganisations incessantes qui ont pour objectif une gestion comptable des effectifs toujours en décroissance ;
 - a pointé du doigt la non reconnaissance de l'engagement des agents, la faiblesse de leur rémunération qui doit encore augmenter. En effet, **l'UNSA ne saurait se satisfaire des mesures annoncées le 12 juin** ;
 - a porté la déclinaison du plan santé au travail dans la Fonction Publique qui doit être le fil rouge de la nouvelle mandature, la FSSSCT doit donc se doter d'une feuille de route ambitieuse ;
 - a interpellé le MIOM sur l'importante augmentation des violences, agressions verbales et physiques subies par les agents (exemple : les récentes agressions subies par des IPCSR). L'UNSA a demandé qu'une vigilance particulière soit portée sur cette thématique.
- L'UNSA Fonction publique sera force de propositions et exigeante pour la sécurité, la santé et les conditions de travail des agents des DDI.**

Points à l'ordre du jour

Point 5 : bilan et actualisation de la feuille de route de la FSSSCT

- Bilan de la feuille de route 2020/2022 :

Au cours de la mandature précédente, plusieurs thématiques ont été abordées lors de GT ou réunions :

- actions sociales,
- sexisme (violences sexistes et sexuelles),
- télétravail,
- création des DDEETS et DDEETSPP
- SGCD (dont chantiers de convergence)
- réforme de l'OTE...

L'UNSA Fonction Publique reconnaît que la crise sanitaire a impacté la mise en œuvre de la feuille de route 2020/2022 dont certains chantiers restent encore à poursuivre.

L'UNSA Fonction Publique sera force de propositions et s'investira pleinement dans les chantiers à venir.

Elle demande à nouveau la communication des rapports inter-inspections transmis au MIOM :

- sur les SGCD,
- sur l'état des lieux et l'évolution de la médecine de prévention, des réseaux de soutien de l'ATE.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnole CEDEX

01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



- Feuille de route 2023/2025 :

L'administration a présenté aux membres de la FSSSCT les thématiques prioritaires qu'elle souhaite porter pour la mandature :

- médecine de prévention et exploitation du rapport de la mission inter-inspections qui sera présenté aux membres de la FSSSCT lors d'une prochaine réunion (la communication du rapport aux organisations syndicales sera faite après accord du Ministre !),
- baromètre social dans les DDI,
- action sociale qui est une thématique complexe interministérielle,
- immobilier de l'État sur un ou deux chantiers emblématiques impactant le quotidien des agents,
- prévention (circulaire rappelant aux chefs de service leur responsabilité sur cette thématique).

Pour élaborer la feuille de route 2023/2025, l'administration propose de constituer un GT qui se réunirait en septembre 2023.

Pour l'UNSA Fonction Publique, les cinq priorités du plan santé au travail dans la fonction publique doivent constituer le fil rouge de la feuille de route pour la nouvelle mandature.

L'UNSA Fonction publique juge essentiel de travailler sur les thématiques suivantes :

- Renforcer la fonction d'observation.
- **Développer la culture de prévention**, notamment l'impact du management sur la santé au travail et les RPS. Les GT sur les RPS doivent être relancés au niveau national et localement en raison du trop grand nombre de cas de RPS qui basculent dans les troubles psychosociaux.
- **Améliorer la qualité de vie et des conditions de travail.**
- Prévenir la désinsertion professionnelle.
- **Constituer des GT sur la médecine de prévention et la QVT, l'immobilier, les violences.**
- Poursuivre les travaux initiés dans la feuille de route 2020/2022 (bilan, actualisation ...).

L'UNSA Fonction Publique est favorable un GT à la rentrée en vue de :

- Définir la feuille de route 2023/2025.
- Prioriser les actions.
- Proposer les modalités de la mise en œuvre de la feuille de route.

Formation des membres des CSA et FSSSCT

Faute de dispositif interministériel, le MIOM propose une offre interministérielle qui s'adresse en priorité aux membres exerçant leur mandat pour la première fois et qui n'avaient pas bénéficié d'une formation initiale.

Un marché a été lancé ; CEGOS a été retenu et 123 sessions de formations sont programmées pour un coût annuel de 880.000 €. Cependant, l'ensemble du territoire n'est pas couvert par les formations au motif d'absence de formateurs du CEGOS (Avignon, Dijon, Guéret, Mâcon, Metz, Pau, Périgueux, Tulle). Seules 9 sessions ont déjà été organisées sur les 123 qui ont été programmées.

Les frais pédagogiques relèvent du BOP 216 des SGCD et les frais de déplacement sont imputés sur le BOP 354 des SGCD. Les éventuelles difficultés pour se faire rembourser les frais de déplacement par les SGCD doivent être remontées à la DRH du MIOM.

L'UNSA Fonction Publique a constaté des dysfonctionnements dans l'offre de formation proposée par certains SGCD -5 jours au lieu de 3 (administration) + 2 (par organismes agréés OS- . Elle demande un bilan de ces dysfonctionnements, à savoir :

- la liste des départements où la formation de 5 jours a été imposée aux représentants du personnel,
- la liste des départements dans lesquels les SGCD n'ont pas encore programmé les formations,
- la liste des départements dans lesquels il est interdit de suivre une formation autre qu'une formation départementale.

Calendrier des réunions de la FSSST

Deux dates sont prévues après ce 27 juin : 28 septembre et 16 novembre.

Questions diverses

Incidence au niveau des DDI de la circulaire Premier Ministre du 8 février 2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État :

Présentation de la circulaire par l'administration qui considère que sa déclinaison permettra d'offrir de meilleures conditions de travail et permettra aux agents de disposer de plusieurs positions de travail dans la journée en fonction du type d'activité.

Elle affirme que les premières expérimentations sont intéressantes et témoignent de leurs apports qualitatifs.

Elle considère que ce n'est pas une révolution brutale mais une prise en compte des évolutions organisationnelles. Il y aura des délais d'adaptation du parc immobilier selon les départements, résultant des capacités d'intervention budgétaires et de la prise en compte et de l'appropriation des évolutions managériales.

Le passage à la nouvelle doctrine immobilière de l'État doit aboutir à une révision des conventions immobilières.

Pour l'UNSA Fonction Publique qui a saisi le Conseil d'État contre cette circulaire :

- Le nouveau ratio d'optimisation immobilière, édicté sans aucun dialogue social, va impacter fortement l'organisation du travail et les conditions de travail des agents.
- Cette nouvelle norme n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sur la santé des agents alors qu'elle remet notamment en cause la notion de poste de travail au profit de celle de position de travail en englobant des espaces comme ceux de la restauration collective ou des couloirs.
- Elle méconnaît les objectifs fixés par le droit de l'Union Européenne qui prévoit que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité et la directive 2019/1152 du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles.

Ces prescriptions unilatérales ne vont pas dans le sens d'une prévention primaire des risques psychosociaux et physiques que préconise pourtant le Plan Santé au Travail édicté par le gouvernement.

Frais de déplacements dans le cadre professionnel

L'administration rappelle qu'une revalorisation de 10% des frais de missions a été annoncée par le ministre de la transformation et de la fonction publiques et doit prochainement faire l'objet d'un décret.

Pour l'UNSA Fonction Publique, en raison de l'augmentation du coût des fluides, **les frais de déplacement ont exposé** (frais d'hôtel et de restauration notamment) et sont souvent bien supérieurs aux taux de remboursement réglementaire (notamment dans les métropoles, en particulier Paris). **Les 10% annoncés ne permettront pas de répondre à cette inflation galopante**, empêchant ainsi les agents d'assurer pleinement leurs missions.

De plus, certains SGCD refusent de rembourser les agents qui ont pris directement des réservations en raison de la tardiveté de la convocation ou d'un coût de prestation qui au final reviendrait moins cher à l'administration.

Enfin, la complexité de chorus conduit certains agents à ne pas faire leurs états de frais, dès lors ils ne sont pas remboursés.